

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 10 février 2014

L'an deux mil quatorze, le 10 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en réunion ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Marc CHAUTEMPS, Maire.

PRESENTS : Messieurs CHAUTEMPS Marc, NOLD Michel, COLOMBET Jean-Pierre, LAYE Didier, RENAUD Hervé, DUPIN François
Mesdames BARRAUX Jocelyne, BERNIER Marie-Jeanne,

EXCUSÉE : KOGLER Gerda

PROCURATION : MICHELIN David à CHAUTEMPS Marc

ABSENTES : FOURNEY Christine, GERVAIS Sylvie

SECRETARE DE SEANCE : BERNIER Marie-Jeanne

TRAVAUX DE VOIRIE 2014

➤ Le Conseil **RETIENT**, à l'unanimité la réalisation des travaux suivant :

- « Cul de sac du bas des granges » pour un montant prévisionnel de 2 255.00 € HT,
- « ruelle haute » pour un montant prévisionnel de 1 640.00 € HT,
- « Cheminement piéton route du logis » pour un montant prévisionnel de 1 066.00 € HT,
- « ruelle Treille Robillard » pour un montant prévisionnel de 1 291.50.00 € HT,
- « rue Lazare Carnot » pour un montant prévisionnel de 46 226.50.00 € HT,

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014, en section d'investissement.

SOLLICITE, pour ces 5 opérations, le Conseil Général de la Côte d'Or dans le cadre du programme « FCDT ».

AUTORISE le Maire à signer les devis correspondants.

➤ Le Conseil **RETIENT**

L'acquisition de barrières pour la sécurisation du cheminement piétonnier (en bordure de la route départementale) pour un montant de 1 530,24 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014, en section d'investissement.

SOLLICITE, pour cette opération, le Conseil Général de la Côte d'Or dans le cadre du programme des amendes de police.

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondants

SECURISATION CHEMINEMENT PIETON 2014

Le Conseil **RETIENT**

L'acquisition de barrières pour la sécurisation du cheminement piétonnier (en bordure de la route départementale) pour un montant de 1 530,24 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014, en section d'investissement.

SOLLICITE, pour cette opération, le Conseil Général de la Côte d'Or dans le cadre du programme des amendes de police.

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondants

AFFAIRES DIVERSES

- Les conseillers rappellent que la limitation de vitesse de 30 km/heure doit être respectée ;
- Préparation du budget : commission des finances le 13 février 2014 ;
- Une dernière réunion du conseil aura lieu avant les élections municipales du 23 mars 2014.
- Monsieur DUPIN François demande quelles sont les perspectives pour le dépôt le pain ?

La réunion est close à 19 h 35.